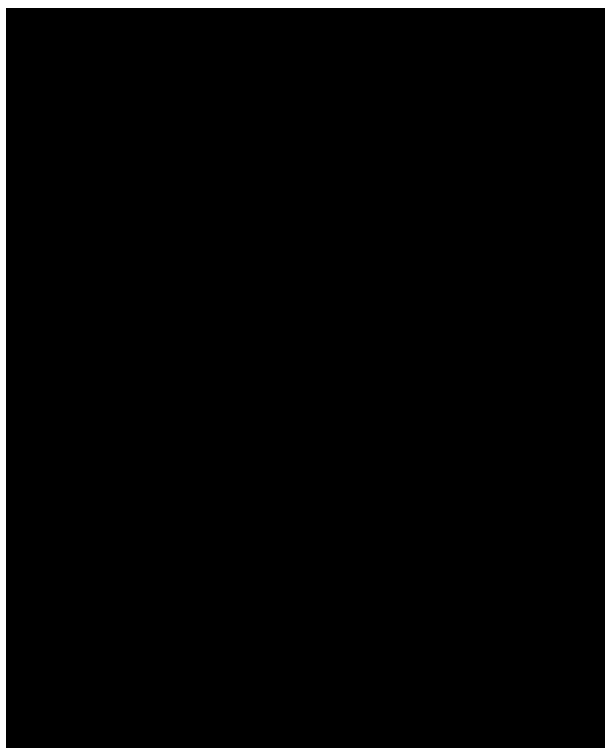




Projet de réforme des retraites par points : ni amendable, ni négociable !

mercredi 8 janvier 2020, par [Bariaud](#)



Le 5 décembre nous étions 1,5 million dans la rue pour manifester notre opposition à la réforme des retraites par points. Nous avons relevé des taux très élevés de grévistes dans les secteurs de l'éducation, de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation populaire et du sport. Nous refusons de travailler plus longtemps avec une retraite ou une pension en baisse ! On le sait la retraite à point, c'est de la retraite en moins !

L'affichage « d'universalité » et « d'égalité » entre public et privé n'est qu'un leurre. Le discours d'Edouard Philippe le mercredi 11 décembre valide et renforce encore les propositions du rapport Delevoye du mois de juillet.

Pour continuer à débattre partout et à convaincre de la nocivité de la réforme pour toutes et tous, voici quelques éléments de « décryptage » du discours du 1er ministre.

Sur les 1000€ nets de retraite pour les carrières complètes au SMIC.

1000 € c'est 85 % SMIC ! Cette disposition était déjà prévue dans la loi de 2003 (FILLON) et n'a pas été appliquée depuis 17 ans. Ce montant doit être atteint en 2022. Aujourd'hui on est en moyenne à 970 euros.

Le gouvernement survend cette proposition, 1000 euros c'est 41 euros en dessous du seuil de pauvreté. Ce n'est aucunement une avancée. Toutes les personnes n'atteignant pas l'âge pivot (64 ans) ou ayant une carrière incomplète auront beaucoup moins.

La réduction des inégalités femmes-hommes

Pour les femmes, les annonces du 1er ministre et la réforme en cours ne corrigent pas les inégalités de salaire et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes. Un système à points où le niveau de la pension est étroitement lié au salaire est par nature injuste envers les personnes qui ont de plus petits salaires, qui subissent des temps partiels ou qui connaissent des interruptions de carrière, majoritairement des femmes. L'attribution d'une bonification de 5 % par enfant dès le 1er, ne compensera pas la suppression des 8 trimestres/enfant dans le privé ou des 2 trimestres/enfant dans le public, ne compensera absolument pas les écarts, d'autant plus si les femmes doivent travailler jusqu'à 64 ans pour éviter une décote et bien au-delà pour une carrière entière.

La promesse de la valeur du point

Enfin, le Premier ministre a promis, juré que la valeur du point ne pourrait pas baisser... ! Il ne peut pas sérieusement faire cette promesse au-delà de sa présence à Matignon : ce qu'une loi a fait, une autre peut la défaire. La loi de finances sera l'occasion chaque année de pouvoir revenir sur cette valeur.

Autrement dit en cas de situation budgétaire « difficile » le gouvernement pourra imposer un gel ou une désindexation du point comme cela a été le cas en 2018. D'autant plus qu'E. Philippe n'a absolument pas remis en cause le dogme du 14 % de PIB, part qui ne pourra être dépassée pour payer les pensions.

La FERC revendique :

- L'abandon du projet de réforme Macron/Delevoye de système universel par points.
- Le maintien et l'amélioration du code des pensions civiles et militaires, avec le maintien du calcul du montant de la pension basé sur les 6 derniers mois d'activité dans le public et des 6 meilleurs mois dans le privé.
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC.
- La suppression des décotes et des surcotes.
- La prise en compte des années travaillées à l'étranger.
- La prise en compte de l'ensemble des années d'études et de formation et des périodes d'inactivité forcée.
- La ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage de pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités.
- Une augmentation immédiate de 400 € pour toutes et tous et le dégel du point d'indice dans la Fonction publique